



Compte rendu du Comité d'Entreprise (CEPPT) Infrabel du 9 janvier 2023

Nos représentants
CGSP-ACOD dans le CEPPT
Infrabel :



VERSTRAETEN
Pascal
Charleroi



CRAEN
Yves
Malines



MIGNON
Ghislain
Bruxelles-Nord



WINKELMANS
Jerry
Bruges



SECRETIN
Pascal
Liège



CAUCHIE
Manuel
Ath

cheminots@cgsp.be

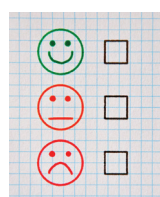
www.cheminots.be



Parole de cheminots

Points discutés :

1. Sécurité et bien-être des travailleurs de la sous-traitance :



La sécurité et le bien-être de tous les travailleurs qui sont actifs sur le domaine ferroviaire est une priorité pour la CGSP-ACOD. C'est ainsi qu'au CEPPT nous intervenons régulièrement à propos de la sécurité des travailleurs de la sous-traitance.

Ainsi, nous avons obtenu que les accidents graves des sous-traitants soient discutés systématiquement au comité CEPPT.

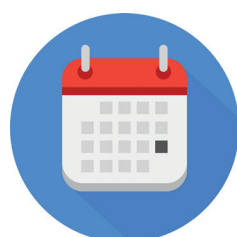
Dans le passé, le discours d'Infrabel était que le bien-être du personnel sous-traitant ne pouvait pas être contrôlé par Infrabel, qu'Infrabel ne pouvait pas contrôler le dumping social, etc...

Suite à notre insistance et à un accident mortel au mois de juin à Wetteren, Infrabel a changé son fusil d'épaule.

Au CEPPT d'octobre, Infrabel avait déjà présenté un plan d'action en 14 points pour améliorer la sécurité du personnel des sous-traitants. Dans ce plan, il est question de la formation du personnel avec des cours et des examens indépendants, de contrôles sur les chantiers, de l'évaluation traçable des entrepreneurs, des pré-job briefings, des conférences de sécurité, de l'introduction d'un système de certification pour la sécurité des entrepreneurs, de la signature d'une charte, ...

Lors du CEPPT de ce mois, la Direction nous a présenté la charte qui sera soumise pour signature aux managements des sous-traitants. Infrabel veut, avec cette charte, promouvoir le « bon comportement ».

Voici les engagements que les signataires devront prendre :



1. Collaborer à une bonne préparation du chantier en ayant le bulletin final des travaux 7 jours avant le début du chantier et en effectuant une analyse de risques de dernière minute avant de commencer les travaux (LMRA).

Nous remarquons que, pour l'instant, Infrabel n'arrive elle-même pas à cet objectif. ► La Direction répond qu'elle va y arriver en évitant les adaptations en « just in time » et via la digitalisation et l'automatisation des procédures.

Nous demandons aussi plus d'explications à propos des LRMA.
Comment concrètement cette analyse de risques est organisée ?
Infrabel nous répond qu'il s'agit d'une analyse sur base d'une checklist.

2. Communiquer avant/pendant et après les travaux.

3. Le personnel doit être formé et certifié.

Nous posons la question de savoir qui certifie les travailleurs ?

► La Direction nous répond qu'elle fera appel à un organisme externe et que cette prescription sera intégrée dans le « Fascicule 63 » qui reprend les mesures de sécurité à respecter par les sous-traitants. Les premiers examens se feront pour l'été 2023 (en plusieurs langues) et pour le 1/1/2024 tous les travailleurs de la sous-traitance devront être certifiés.

4. Travailler dans de bonnes conditions de sécurité et oser dire STOP.



La question est : quel moyen les travailleurs ont-ils pour dire STOP ?

Un employé d'une firme privée risque clairement son job s'il dit STOP et que ça ne plait pas à l'employeur.

5. Porter les EPI (équipements de protection)

6. Communiquer de façon transparente en interne et en externe (par exemple en signalant les presque accidents).

Selon les infos reçues lors du CEPPT, 40 entreprises seraient prêtes à signer cette chartre. Nous osons espérer qu'il ne s'agira pas d'un coup de publicité, mais que les signataires respecteront bien les engagements repris dans la chartre. Les 40 représentent les plus importants sous-traitants.

Qu'en est-il des sous-traitants des sous-traitants (sous-traitance en cascade) et des indépendants (par exemple les grutiers) qui travaillent sur les chantiers et surtout comment va-t-on contrôler le respect de cette chartre ?

Nous proposons aussi de stimuler les contacts avec les CPPT et les conseillers en prévention des sociétés sous-traitantes.

Nous insistons sur le fait que ce plan doit être repris dans le plan d'action annuel et donc rediscuté régulièrement.

2. Nouvelle application « Railreporter » :



Il s'agit d'une application smartphone qui permet aux agents Infrabel (ensuite suivra le personnel de TUC-RAIL) de signaler des incidents « non-urgents » en lien avec la sécurité, l'environnement et l'infrastructure.

C'est en quelque sorte un outil qui remplacera le registre de sécurité.

3. Dossier « Nettoyage »



► La Direction nous présente un plan à propos du nettoyage des bâtiments et des installations d'Infrabel. Le nettoyage est entièrement sous-traité.

De nouveaux contrats seront conclus en 2023 pour la période 2024-2028. Infrabel utilisera un modèle de calcul basé sur l'inventaire des locaux à nettoyer (m²) et les données d'un organisme externe à propos du nombre d'heures de travail par m² ainsi que le coût. Infrabel espère éviter le dumping social. Les normes de nettoyage prévues respectent le code du bien-être.

Nous demandons si le nettoyage 2x par semaine des postes de travail collectifs est suffisant car il s'agit notamment d'« open spaces » où les agents n'ont pas de bureau fixe.

Nous voulons également savoir si un inventaire des endroits où l'on travaille en 3x8 ou 2x8 (par exemple les CLI, le service informatique au Ringstation,...) est fait car ces locaux doivent être nettoyés chaque fois avant le début de la prestation (comme cela se fait dans les cabines de signalisation).

Pour les postes de travail collectifs, Infrabel nous rassure en expliquant que ATIR (« spécialiste du nettoyage en Belgique») a fixé la norme à 2 fois par semaine sur base d'une large expérience dans le secteur du nettoyage.

Le personnel devra travailler avec les produits repris dans l'appel d'offre d'Infrabel.

Nous demandons que ce dossier soit évalué dans quelques mois au CEPPT.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TO, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

